

[Français]

**M. Johnston:** Monsieur le président, on se rappellera sans doute qu'il y a quelques semaines j'ai déposé à la Chambre deux projets pilotes pour les deux ministères en cause. Quoique je n'aie pas alors déféré ces deux projets au comité, j'ai l'impression que le comité des comptes publics est en train ou serait en train d'étudier au moins un de ces projets sinon les deux. Il nous reste trois autres projets pilotes. J'espère être en mesure de les déposer à la Chambre d'ici trois semaines peut-être, et que plusieurs comités y compris celui présidé par l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) auront l'occasion d'étudier en profondeur au moins une de ces études spéciales. J'aimerais insister encore une fois sur le fait qu'aujourd'hui j'ai déposé pour la première fois la Partie I des prévisions budgétaires qui nous donne un aperçu des dépenses gouvernementales. C'est la première fois qu'on procède ainsi, alors dans une certaine mesure c'est une journée historique pour plusieurs raisons peut-être. Mais de toute façon j'espère que tous les députés auront l'occasion de faire leurs observations sur le contenu de ce nouveau projet.

\* \* \*

#### MESSAGE DU SÉNAT

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-15, concernant la Légion royale canadienne, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

\* \* \*

#### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 1371 à 1390 inclusivement, 1393 à 1398 inclusivement et 1401 à 1413 inclusivement.

Je demande, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

MAINC—LES DÉPASSEMENTS DE COÛTS DE PROJETS DANS DES RÉSERVES INDIENNES

Question n° 1371—**M. Greenaway:**

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'alimentation en eau à Pukatawagan?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

#### Questions au Feuilleton

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. \$1,692.

2. Non. On a présenté au Conseil du Trésor un nouveau total révisé pour faire approuver un dépassement additionnel de \$419,856.

3. a) Oui, le projet a été interrompu en février 1979 et est présentement en veilleuse. Si le Conseil du Trésor donne de nouveau son approbation et alloue des ressources financières additionnelles, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien achèvera le projet en exerçant un contrôle financier et une supervision très stricts.

b) Les directives émises dans le chapitre 148 du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor, portant sur le contrôle des coûts des projets, seront suivies pour tous les projets de ce genre, c'est-à-dire: (i) un chef de projet sera nommé pour chaque projet qui peut exiger l'approbation d'un marché ou d'un projet par le Conseil du Trésor; (ii) le ministère fournira une documentation complète et appropriée sur le projet; (iii) le ministère fournira une estimation fiable des coûts directs et connexes tenant compte des risques des marchés, des dispositions particulières pour les domaines présentant des risques identifiables, des indices d'augmentation des coûts, et spécifiant les dollars de l'année de base où l'estimation sera faite, ainsi que la source de l'estimation pour chaque projet; (iv) chaque présentation concernant l'approbation d'un projet comprendra une déclaration stipulant que le ministère ne dépassera pas, pendant la durée du projet, les estimations fournies à l'appui de la présentation concernant l'approbation de ce projet sans obtenir l'approbation préalable du Conseil du Trésor; (v) on établira un système de rapports qui permettra d'être informé sans délai de toute indication d'un dépassement possible des coûts prévus.

En outre, le ministère a établi un système de contrôle des projets et est maintenant prêt, pour se conformer à la directive sur le contrôle des coûts, à mettre en œuvre un système informatisé de comptabilité des projets. On a créé au sein du programme des affaires indiennes et inuit une direction générale de la gestion des immobilisations dont l'un des objectifs principaux est de veiller à l'observation de tous les aspects du contrôle des coûts et à la saine gestion de toutes les sommes destinées aux immobilisations.

Question n° 1372—**M. Greenaway:**

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de planification d'un système de distribution d'eau et d'un réseau d'égouts à Canoe Lake?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?